

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
pour une activité en lien avec la filière halieutique.**

AVIS DE PUBLICITE

PROJET

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La SCI DUNES DU PETIT PORT a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public du port de Boulogne-sur-Mer située sur une emprise parcellaire d'environ 1343 m², identifiée parcelle 4B de l'ilot 25 et cadastrée AB 210, sis 533 rue Pierre et Auguste VANEECKHOET à LE PORTEL.

La SCI projette des travaux d'extension du bâtiment de stockage situé sur cette emprise parcellaire afin de répondre aux besoins de la société COPALIS actuel exploitant du bâtiment.

La SCI DUNES DU PETIT PORT a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 25 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements liés aux travaux d'extension de l'ensemble immobilier projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle non bâtie située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie d'environ 1 343 m² en vue d'une activité en lien avec la filière halieutique.
- Durée de l'autorisation : 25 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.
- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR **6 227.17** € HT hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2020.
- Montant prévisionnel des investissements envisagés d'un montant total de 321 685 EUROS Hors Taxe.
- Octroi de droits réels : oui.
- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/03/2021.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt

et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),

24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **02/11/2020 – 16H00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

· Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la SCI DUNES DU PETIT PORT représentée par Monsieur Jacques WATTEZ, Société Civile Immobilière, dont le siège est à LE PORTEL (62480), 220 Rue du Petit Port, immatriculée sous le numéro de SIREN 853 006 914 au Greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE/MER (62200).

· Date de publication du présent avis : 15/10/2020

PROJET